



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

PROCÈS-VERBAL

Le 22 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le vingt-deux novembre deux mille vingt et un (22 novembre 2021) à 18h30 et à laquelle sont présents :

- Le conseiller, Monsieur Richard Harland, poste numéro 1
Le conseiller, Monsieur André Leduc, poste numéro 2
Le conseiller, Monsieur Hossein Falsafi, poste numéro 3
La conseillère, Madame Christelle Brassard, poste numéro 4
La conseillère, Madame Roxanne Lajoie, poste numéro 5
Le conseiller, Monsieur Georges Bélec, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gaëtan Castilloux, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Claude Piché, directrice des finances / greffière-trésorière adjointe, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est de : 3

\*\*\*\*\*

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 22 novembre 2021

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;
2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;

\*\*\*\*\*

1. RÉS.243-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. Hossein Falsafi, conseiller, appuyé par M. Richard Harland, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance extraordinaire.

Adoptée

2. RÉS.244-21 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Leduc, conseiller, appuyé par M. Richard Harland, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de ratifier l'ordre du jour de la présente séance.



**Adoptée**

**3. RÉS.245-21 EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la démission du directeur général , telle que mentionnée à la résolution no. 176-21;

**CONSIDÉRANT** les applications reçues pour ledit poste;

**CONSIDÉRANT** la tenue des entrevues et les recommandations du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mme Roxanne Lajoie, conseillère, appuyé par M. Georges Bélec, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'embaucher Madame Josiane Alarie à titre de directrice générale / greffière-trésorière, et ce à compter du 14 décembre 2021, aux conditions énoncées à son contrat de travail, et d'autoriser le maire à signer ledit contrat.

Nous aimerions vous souhaiter la bienvenue au sein de l'équipe, Madame Alarie.

**Adoptée**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.1 Question : Quelle est la différence entre le poste de directrice générale / greffière-trésorière et directrice des finances / greffière-trésorière adjointe ?**

**Réponse :** Le titre de greffière-trésorière adjointe donne les autorités à la directrice des finances lorsque celle-ci doit remplacer la directrice générale lorsqu'il est nécessaire. Ce type de pouvoir est nécessaire pour l'animation des séances du conseil, la signature de différentes autorisations, les avis publics, les procès-verbaux, etc.

**5. RÉS.247-21 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 18h34, il est proposé par Mme Christelle Brassard, conseillère, appuyé par M. Richard Harland, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
**Claude Piché**  
Directrice des finances  
Greffière-trésorière adjointe

\_\_\_\_\_  
**Gaëtan Castilloux**  
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.